

été reçus à un examen universellement reconnu, comme la CGE britannique, les *College Entrance Examination Board Tests* des États-Unis, le *Bacillurato* ou d'autres examens qui leur permettraient d'entrer à l'université dans leur propre pays.

b) Programmes et cours menant à un diplôme³

Dans les établissements d'enseignement anglophones, l'étudiant peut, en trois à cinq ans, obtenir le baccalauréat ès arts ou ès sciences, ou un baccalauréat dans des domaines spécialisés comme le génie civil, l'administration des affaires, l'agriculture et l'éducation. Les diplômes en droit, théologie, chirurgie dentaire, médecine et quelques autres matières sont plus longs à obtenir et, dans de nombreux cas, nécessitent un baccalauréat ès arts ou ès sciences comme condition d'admission. Dans la majorité des universités anglophones, les étudiants peuvent préparer un baccalauréat général ou un baccalauréat avec spécialisation. Le programme de spécialisation comporte généralement une année supplémentaire d'études, n'est accessible qu'aux étudiants les plus brillants et exige des études plus poussées en deux ou trois matières. La plupart des universités accordent le baccalauréat avec mention passable, bien ou très bien.

Dans la province de Québec, les établissements francophones exigent le diplôme d'études collégiales comme condition d'admission aux études universitaires. Les étudiants qui désirent obtenir un diplôme plus élevé doivent d'abord être titulaires d'un baccalauréat. Le deuxième grade, soit la maîtrise, exige un minimum d'une année d'études après le baccalauréat spécialisé. L'étudiant doit suivre des cours dans un nombre donné de matières et doit, en général, préparer une thèse. Pour le doctorat, le candidat doit faire au moins deux années d'études après la maîtrise ou trois après un baccalauréat spécialisé, mais en général, les étudiants mettent plus long-

3

On trouvera tous les renseignements nécessaires au sujet des options de cours, des programmes menant à un diplôme et des conditions d'entrée à l'université dans la brochure *Universités et Collèges du Canada, 1974*, que l'on peut obtenir auprès de Statistique Canada et d'Information Canada (\$5) ou consulter dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. Ces renseignements figurent également dans le *Commonwealth Universities Yearbook*. La brochure intitulée *Cours d'été au Canada* contient tous les renseignements nécessaires sur les écoles qui donnent des cours d'été au Canada; on peut se la procurer en s'adressant à l'Office de tourisme du Gouvernement canadien, Ottawa K1A 0H6 (Canada), ou la consulter dans les missions canadiennes à l'étranger.